



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° M 2024-09-08

Objet : Tarification des sorties seniors du 2^{ème} semestre 2024

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Considérant la volonté de proposer des sorties aux Gournaysiens de plus de 65 ans au deuxième semestre de l'année 2024,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de la sortie « journée à Compiègne » du jeudi 14 novembre 2024 selon le tarif unique I de la grille, soit 60 €.

Article 2 : de fixer le montant de la sortie « Après-midi à Meaux » du jeudi 12 décembre 2024 selon le tarif unique E de la grille, soit 15 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 18 septembre 2024

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le :

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

